

HABITAT ET URBANISME

CONSTRUCTION, RÉNOVATION, AMÉNAGEMENT

Pensez à la Gestion des Eaux Pluviales!



Que vous soyez un particulier ou un professionnel, pour tout projet d'aménagement public ou privé (construction, rénovation, agrandissement), la gestion des eaux pluviales est primordiale. Elle permet de protéger la ressource en eau, de lutter contre les inondations, de recharger les nappes et les cours d'eau et de s'adapter au changement climatique.

LA PRIORITÉ : GÉRER L'EAU LÀ OÙ ELLE TOMBE !



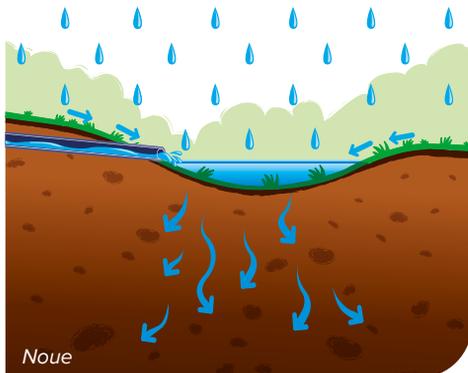
POUR LES PLUIES COURANTES

Prévoir dans votre projet des surfaces ou ouvrages perméables ou végétalisés (enrobé poreux, noues, jardins de pluie, toitures végétalisées) pour infiltrer les premiers millimètres de pluie sur place.



POUR LES FORTES PLUIES

L'infiltration doit être la première solution recherchée. Pour cela, des tests d'infiltration doivent être réalisés pour trouver les solutions les mieux adaptées. Si tout ou partie de la pluie ne peut pas être infiltrée, un dispositif de rétention doit être mis en place avant rejet dans le réseau d'eaux pluviales ou le milieu naturel.



POUR LES PLUIES EXCEPTIONNELLES

Aménager un parcours de l'eau à moindre dommage afin de limiter les dégâts chez soi et aux alentours.

RÉGLEMENTATION & BOÎTE À OUTILS

L'ensemble des règles de gestion des eaux pluviales figure dans le zonage pluvial du Grand Annecy. Pour bien gérer les eaux pluviales dans vos projets d'aménagement, plusieurs guides sont disponibles, dont un guide dédié aux projets de petite surface (abri de jardin, piscine, terrasse...) et un guide pour réaliser soi-même les tests d'infiltration.



+ D'INFOS

www.grandannecy.fr